

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 17 mars 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Maire.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 39

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadine PORCHEZ

QUESTION N°2

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Mme Nadine PORCHEZ, M. Philippe BARAT, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, M. Johann ROS, Mme Séverine GOMES, M. David GOSSET, Mme Marlène MATHIOT, M. Philippe VONMEURS, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Dominique ROUSSEL, Mme Evelyne LARGENTON, M. Benoit VINCENT, Mme Linda SAGET (à partir de la détermination du nombre d'Adjoints - point n°4), M. Philippe LEVEQUE, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Christian CHAPELLON, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Gérard PIPAT, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Anisse MAGRI, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF, M. Xavier DAUDE, Mme Yasmina SOLTANI, M. Nathan BOROWIECKI, Mme Catherine LIGNIER, M. Axel LEGRAND, Mme Marianne PATARIN, M. Michaël BAUMGTNER, Mme Cécile RILHAC, M. Philippe CERISIER, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Mme Cécile JOBIN, M. Olivier DALMONT, Mme Elya CONZA, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE ET REPRESENTEE :

Mme Linda SAGET, a donné pouvoir à M. Philippe BARAT, (jusqu'à l'élection du Maire incluse).

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 21 MARS 2026

QUESTION N°2

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

RAPPORTEUR : JOHANN ROS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires,

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 ayant été remis à tous les Conseillers municipaux, il est demandé de bien vouloir l'adopter.

ADOpte À l'Unanimité (39 voix pour).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Nadine PORCHEZ
Adjoint au Maire, Secrétaire de séance



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise



Délibération du Conseil municipal du 21 MARS 2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

Le tribunal administratif peut être saisi dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site

internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260321-Q2DB2026-002-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026